



Rapport d'Activités 2015



LE SAGEBA	5
LE SAGE DE L'AUTOMNE	6
LE CONTRAT GLOBAL	7
LES ACTIONS DU SAGEBA EN 2015	8
I. Sur les ressources en eaux souterraines	8
I. 1) Etude « Connaissance des aquifères Lutétien et Yprésien supérieur (Cuisien) - Campagnes de mesures et cartes piézométriques basses-eaux et hautes-eaux dans le Bassin Parisien »	8
I. 2) Le Bassin d'Alimentation de Captages (BAC) d'Auger-Saint-Vincent	11
2) a) Le territoire	11
2) b) Actions engagées	12
I. 3) Autres captages d'eau potable du bassin versant	14
II. Sur les ressources en eaux superficielles	15
II. 1) Réseau de mesures de la qualité des affluents de l'Automne	15
II. 2) Mise en œuvre du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)	17
2) a) Travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE	17
2) b) Typologie des travaux d'entretien du PPRE	22
2) c) Travaux d'entretien du PPRE	22
2) d) Etudes de restauration	23
2) e) Réseau d'alerte sur les pollutions et les atteintes au milieu	25
II. 3) Actions sur les zones humides	26
3) a) Cartographie des zones humides	26
3) b) Accompagnement à la restauration de zone humide	27
3) c) Hiérarchisation des zones humides de la vallée de l'Automne	27
III. Gouvernance	27
IV. Communication	28



TABLE DES ILLUSTRATIONS

Photo 1 : Station d'épuration de Vaumoise terminée	7
Photo 2 : Méthaniseur	13
Photo 3 : ru de Baybelle à Rocquemont	15
Photo 4 : Traverses de chemin de fer installées en berge	17
Photo 5 : Traverses de chemin de fer avant évacuation en déchetterie spécialisée	17
Photo 6 : Fascine de saule en cours de finition	17
Photo 8 : Protections de berge en tôles et bambous	18
Photo 8 : berge restaurée en fascine de saule	18
Photo 9 : Ru Saint-Lucien avant et après travaux	18
Photo 10 : Automne avant et après la mise en place des épis déflecteurs	19
Photo 11 : Epis déflecteurs sur le ru de Morcourt	19
Photo 12 : Mise en place des graviers dans la Sainte-Marie	20
Photo 13 : Mise en place de blocs et recharge du ru Coulant - vue de l'amont	20
Photo 14 : Seuil en concrétionnement bloquant la continuité écologique sur le ru Coulant - vue de l'aval	20
Photo 15 : Abreuvoir aménagé en rive gauche de l'Automne	21
Photo 16 : Mise en eau du nouveau lit du ru des Cotillons	21
Photo 17 : Merlon arasé 2 mois après les travaux	22
Photo 18 : Arasement du merlon et retalutage en pente douce	22
Photo 19: Peuplier abattu en rive droite de l'Automne	23
Photo 20 : Vieux saule têtard entretenu	23
Photo 21 : Ripisylve du ru de Longpré avant et après travaux	23
Photo 22 : Déversoir du moulin Sainte-Catherine à Duvy	23
Photo 23 : Périmètre des zones humides à restaurer sur le secteur du Berval	24
Photo 24 : Automne rectiligne au Berval	24
Photo 25 : Produits herbicides en bordure du ru Coulant	25
Photo 26 : Sainte-Marie de couleur orange suite à la pollution au chlorure ferrique	25
Photo 27 : Ru du Voisin détourné vers un étang	25
Photo 28 : Vérification de zones humides avec des élus (Verberie)	26
Photo 29 : Journée technique sur les travaux en rivière avec les élus du SAGEBA	29
Photo 30 : Journée technique sur les zones humides avec les élus du SAGEBA	29
Photo 31 : Découverte de la rivière avec les jeunes de la MJC	29
Tableau 1 : Bilan budgétaire 2015	5
Figure 1 : Nouveau règlement du SAGE de l'Automne	6
Figure 2 : Synthèse des actions du contrat global - bilan 2015	7
Figure 3 : Charte d'entretien des espaces publics	12
Carte 1 : Carte de la Nappe des calcaires du Lutétien	9
Carte 2 : Carte de la Nappe des sables de l'Yprésien Supérieur	10
Carte 3 : Carte de délimitation du BAC	11
Carte 4 : Suivi de la qualité des affluents de l'Automne	16
Carte 5 : Carte extraite du projet de renaturation des rus Moise et Noir	24
Carte 6 : Communes et intercommunalités du SAGEBA	28



Le mot du président :

Tout le monde est conscient que cette vallée est extraordinaire et mérite que l'on se mobilise afin de préserver à la fois notre cadre vie et nos ressources en eau, ce qui est primordial.

Le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne (SAGEBA) est un syndicat de rivières compétent pour réaliser l'entretien et la restauration des cours d'eau, ainsi que la préservation des zones humides. Le SAGEBA est administré par un comité syndical composé de 78 délégués titulaires et 78 délégués suppléants, désignés par les communes du bassin versant.

Pour remplir ces missions, il s'appuie sur la réglementation, et notamment sur une Déclaration d'Intérêt Général lui permettant d'accéder aux berges des cours d'eau afin d'en réaliser l'entretien. Ce travail est un complément à l'obligation d'entretien des berges qu'ont les propriétaires riverains. Cet entretien permet d'éviter que des gros arbres morts ne tombent dans la rivière et ne forment des embâcles, qui bloquent l'écoulement des eaux ; ou de retirer ceux-ci une fois tombés dans l'eau.

Le SAGEBA est la structure porteuse du contrat global pour l'Automne et du SAGE de l'Automne, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Automne, un document de planification visant à atteindre le bon état écologique (biologique, physico-chimique et chimique) des masses d'eau (souterraines et superficielles), demandé par une directive européenne retranscrite en droit français.

Tableau 1 : Bilan budgétaire 2015

Le compte administratif 2015 présente, pour la section de fonctionnement, un excédent d'exercice de 6 729 € qui s'ajoute aux 189 113€ issus de l'excédent antérieur

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	268 884€	275 613€
Investissement	258 124€	136 988€

reporté et un déficit d'exercice de - 121 136 € en section d'investissement. Celui-ci s'explique notamment par des subventions d'aide qui n'ont pas encore été perçues. L'ensemble des communes du SAGEBA ont participé au budget du syndicat à hauteur de 102 742€.

Coordinateurs :

- Président : Philippe PEIFFER
- Vice-président : Jean-Philippe BONNEL

Equipe :

- Animatrice captages : Blanche DUNCOMBE
- Animatrice du SAGE et du contrat global : Mathilde GASTON
- Technicien de rivières : Christophe LETOT
- Secrétaire-comptable : Isabelle MARION
- Chargé de mission zones humides : Victor VEEGAERT

LE SAGE DE L'AUTOMNE

Un SAGE est un document de planification visant à atteindre des objectifs de bon état pour la ressource en eau dans sa globalité (cours d'eau, pièces d'eau, nappes souterraines et milieux humides), et ceci à l'échelle d'un territoire cohérent d'un point de vue hydraulique. Un projet de SAGE s'appuie à la fois sur une logique de bassin versant et de développement local.

Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la commission locale de l'eau (CLE). Celle-ci est présidée par un élu local et se compose de trois collèges : les collectivités territoriales, les usagers (agriculteurs, industriels, propriétaires fonciers, associations, etc.) ainsi que l'Etat et ses établissements publics. En 2015, la CLE du SAGE de l'Automne s'est réunie trois fois.

Le premier SAGE de l'Automne a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 16 décembre 2003. Il identifiait 4 objectifs majeurs : la lutte contre les pollutions, la préservation de la ressource en eau, le risque inondation et la protection du patrimoine naturel (cours d'eau et milieux associés). En 2010, la CLE a voté la mise en révision du SAGE afin de se mettre en conformité avec les évolutions réglementaires.

Le projet de SAGE révisé a été soumis pour avis aux assemblées et administrations jusqu'à début 2015. Les remarques et observations ont fait l'objet de réponses, voire de modifications du projet de SAGE, validées par la CLE le 7 mai. De plus, le SAGEBA ayant avancé sur la thématique des zones humides, la nouvelle carte ainsi que les modifications du SAGE qui en découlent, ont été validées par la CLE le 18 septembre.

Suite à ces réunions, un rapport de synthèse de la consultation et modifications au SAGE a été rédigé et envoyé à toutes les communes en vue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 octobre au 21 novembre. Le commissaire enquêteur a alors rendu son procès-verbal à la CLE, auquel des réponses ont été apportées mi-décembre.

La remise du rapport du commissaire enquêteur est prévue pour le début de l'année 2016. La CLE pourra alors prendre en compte ses recommandations avant de soumettre le SAGE à l'approbation des préfets de l'Oise et de l'Aisne.

En 2015, Les dossiers suivants ont été soumis à l'avis de la CLE :

- 4 dossiers de déclaration concernant la création d'un forage pour l'irrigation de cultures.
- Un dossier de déclaration relatif à un projet de forage pour l'alimentation en eau potable.
- Projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie 2016-2021, accompagné de son Programme de mesures (PDM).
- Projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie 2016-2021.
- Un projet de PLU et un projet de permis de construire.

Le SAGEBA accompagne également les collectivités dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.



Figure 1 : Nouveau règlement du SAGE de l'Automne

Le SAGEBA est la structure porteuse du contrat global pour l'Automne, qui permet de mettre en œuvre des actions prioritaires pour le milieu et des actions du SAGE de 2003. Ce programme regroupe 54 actions pour 27 signataires, pour un budget prévisionnel de 21 635 000 € HT (dont 6 millions pour des actions complémentaires).

Ces actions sont regroupées en plusieurs thématiques :

- Gouvernance
- Améliorer la connaissance du milieu et en faire le suivi
- Résorber les flux de pollution (assainissement collectif et non collectif, limitation des usages de pesticides)
- Renforcer la qualité écologique des milieux aquatiques et humides (entretien et restauration de cours d'eau et de zones humides)
- Protéger et sécuriser la ressource en eau potable
- Protéger et sécuriser la ressource
- Sensibiliser le public

L'année 2015 était la quatrième année de mise en œuvre de ce contrat. Certaines actions se sont achevées, comme la reconstruction de la station d'épuration de Vaumoise ou l'étude pour la restauration de la continuité écologique de la Sainte-Marie, et de nouvelles actions ont pu être lancées, comme la première tranche des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau du PPRE ou des études préalables à la réhabilitation d'assainissements non collectifs sur la Communauté de Communes de Villers-Cotterêts et Forêt de Retz.

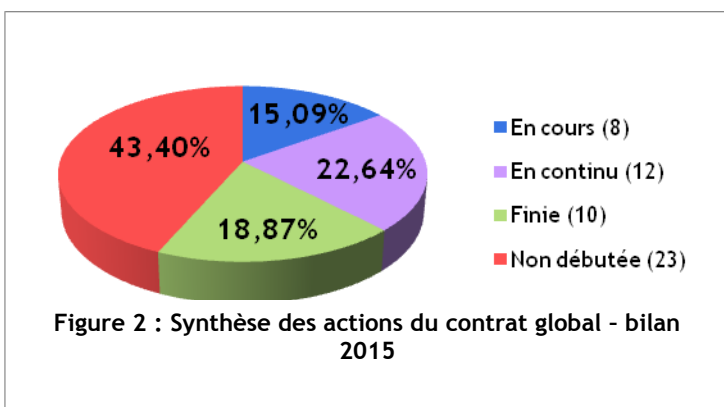


Photo 1 : Station d'épuration de Vaumoise terminée

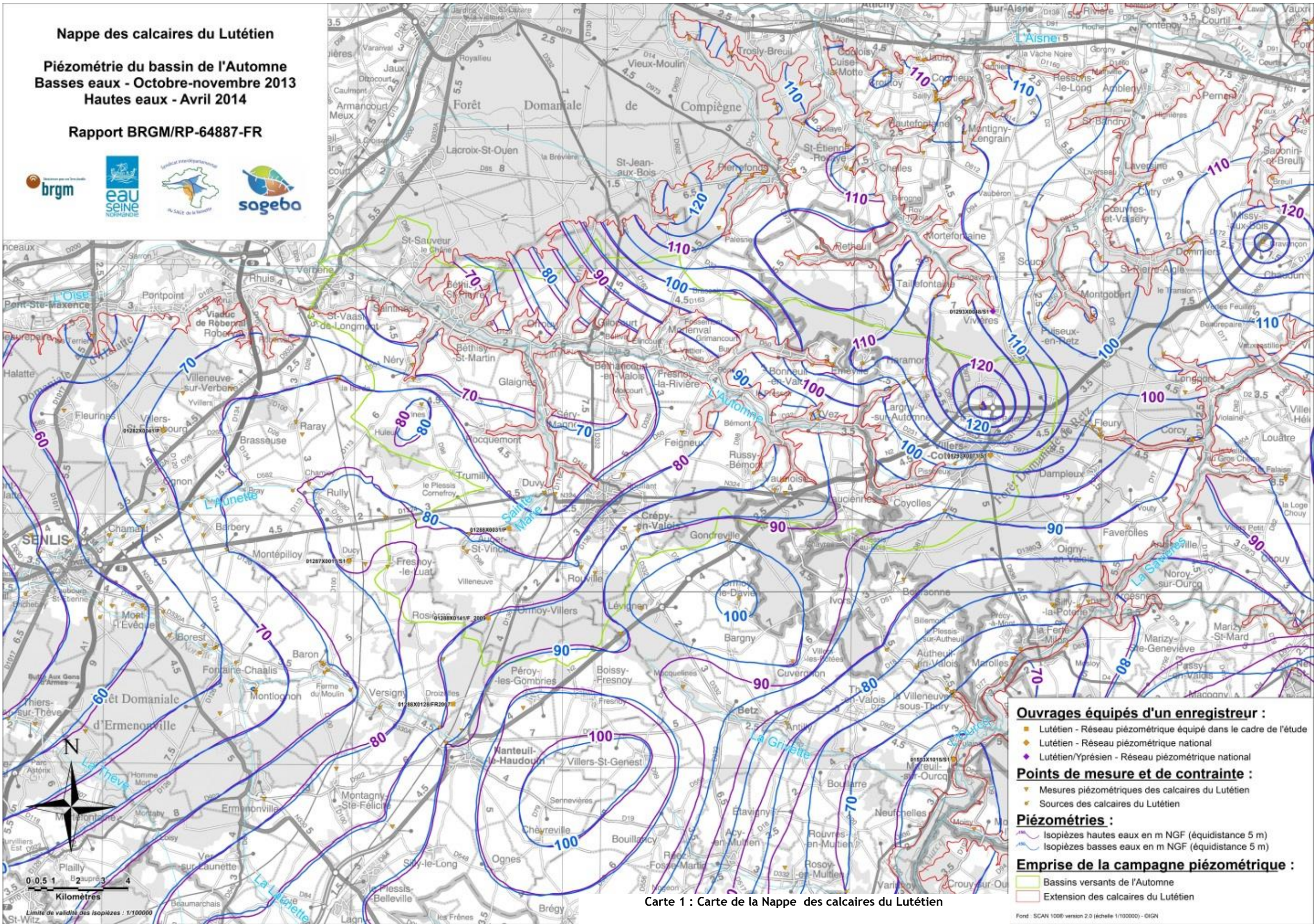
I. Sur les ressources en eaux souterraines

I. 1) Etude « Connaissance des aquifères Lutétien et Yprésien supérieur (Cuisien) - Campagnes de mesures et cartes piézométriques basses-eaux et hautes-eaux dans le Bassin Parisien »

Au vu des fortes variations de niveau d'eau constatées sur le territoire, l'Agence de l'Eau avait demandé au BRGM de réaliser des levés piézométriques sur le bassin versant de l'Automne en particulier, avec la participation du SAGEBA et la cellule animation du SAGE. Une première campagne en situation de basses eaux avait eu lieu en 2013, et une campagne en hautes eaux s'était déroulée au printemps 2014. À l'issue de cette étude, une nouvelle carte piézométrique du territoire a été établie et fournie au SAGEBA en décembre 2015 en version informatique. Des cartes en A0 seront envoyées début 2016, et une présentation en CLE sera réalisée. Les résultats de l'étude et les cartes sont consultables sur le site internet du SAGEBA.

L'analyse des piézométries indique que les sens des écoulements des eaux souterraines ainsi que les cotes piézométriques n'évoluent quasiment pas entre les basses eaux 2013 et les hautes eaux 2014. Les isopièzes montrent le rôle prédominant joué par les vallées structurantes (Oise, Ourcq, Marne, Seine, etc.), les rivières drainant les nappes du Lutétien et de l'Yprésien supérieur.

Il conviendra également de prévoir le suivi des piézomètres installés sur le territoire, qui ont pour objectif de capitaliser des connaissances sur les variations des niveaux des nappes, ce qui pourrait permettre de mieux comprendre les problématiques d'assecs de la Sainte-Marie.

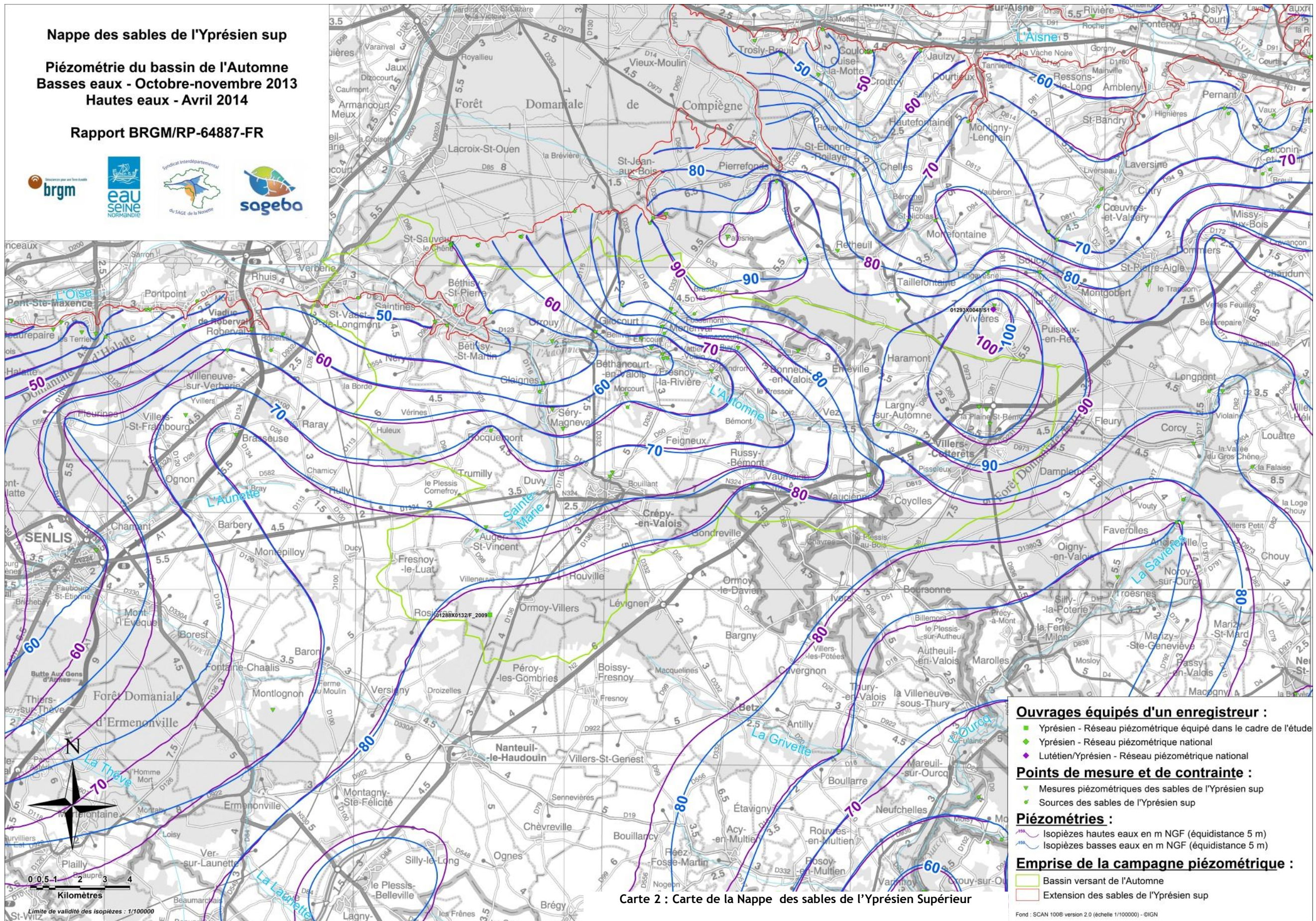


Carte 1 : Carte de la Nappe des calcaires du Lutétien

Nappe des sables de l'Yprésien sup

Piézométrie du bassin de l'Automne
Basses eaux - Octobre-novembre 2013
Hautes eaux - Avril 2014

Rapport BRGM/RP-64887-FR



I. 2) Le Bassin d'Alimentation de Captages (BAC) d'Auger-Saint-Vincent

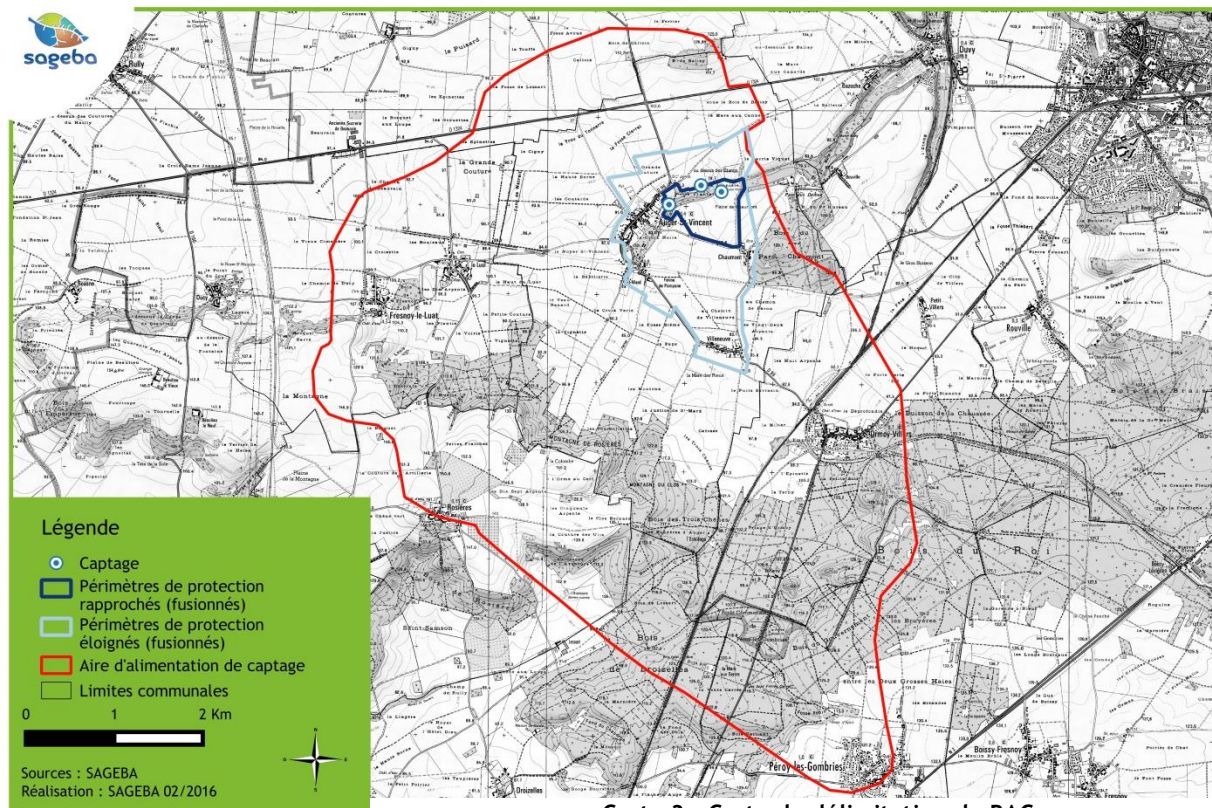
2) a) Le territoire

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) d'Auger-Saint-Vincent qui se compose de 12 communes, est alimenté par 4 captages, pour une production annuelle de 1,5 millions de m³. Depuis octobre 2014, l'animation de l'étude BAC des captages est réalisée par le SAGEBA. Le syndicat fournit de l'eau potable à 14 communes, dont Crépy-en-Valois (80 % de la production) et Ormoy-Villers qui ne font pas partie du syndicat.

Les eaux captées au niveau de 2 des 4 captages : F1 (6,5m de profondeur) et F2bis (19,25m de profondeur) appartiennent à la nappe libre des calcaires du Lutétien. Ces deux captages sont classés prioritaires pour l'Agence de l'Eau et ils font partie des 500 nouveaux captages prioritaires de la « conférence environnementale ». Dans le cadre du 5ème programme d'actions de la Directive Nitrates, le territoire a été classé en Zone d'Action Renforcée (ZAR).

La reconquête de la qualité de l'eau potable, en particulier pour le paramètre nitrates, est l'enjeu prioritaire du territoire. En effet, les teneurs en nitrates des eaux sont proches et même dépassent occasionnellement le seuil de potabilité fixé à 50 mg/L.

Afin de préserver la ressource en eau potable, le SIAEP d'Auger-Saint-Vincent a fait réaliser une étude de délimitation du bassin d'alimentation des captages aboutissant à l'élaboration d'un programme d'actions.



Carte 3 : Carte de délimitation du BAC

Sept communes sont incluses dans le périmètre du BAC: Auger-Saint-Vincent, Fresnoy-le-Luat, Trumilly, Rosières, Versigny, Ormoy-Villers, Peroy-les-Gombries. La surface totale du territoire est de 3 544 ha dont 1/3 de forêt.

Le programme d'actions se compose de 5 volets : « assainissement », « autres activités urbaines », « produits phytosanitaires en zones non agricoles », « industries et artisanats » et « agricole ».

2) b) Actions engagées

• Volet assainissement

En 2015, des rencontres ont eu lieu avec les structures et les personnes ressources en Assainissement Non Collectif (ANC) sur le BAC. Un recensement des installations a été effectué par la Communauté de Communes du Pays de Valois (CCPV), porteuse du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ainsi que quelques contrôles. La réhabilitation est presque terminée à Fresnoy-le-Luat (environ 127 habitations sur 131) et Trumilly (environ 95/125).

La commune de Rosières a révisé son zonage d'assainissement et Auger-Saint-Vincent a lancé les études à la parcelle pour la réalisation d'un assainissement collectif. La station d'épuration d'Ormoy-Villers fonctionne mais l'infiltration n'est pas bonne contrairement à celle de Peroy-les-Gombries, qui fonctionne par lagunage et qui présente un rendement de 98 %.

• Volet Autres activités urbaines

Quelques captages d'eau souterraine ont été recensés ainsi que certains dépôts sauvages. Ce recensement s'est effectué auprès des mairies et sur le terrain lors de déplacements.

• Volet phytosanitaires non agricoles

Le SAGEBA travaille sur l'ensemble du bassin de l'Automne sur cette thématique et non à l'échelle du BAC d'Auger-Saint-Vincent.

En Picardie, il existe une charte d'entretien des espaces publics proposée par l'Agence de l'Eau et le Conseil Régional. L'objectif de cette charte est de préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques en maîtrisant les risques de pollutions liées aux pratiques de désherbage des espaces publics. Elle est basée sur une démarche volontaire et progressive de la commune et se compose de 5 niveaux d'engagement sur une durée pouvant aller de 3 à 5 ans. La charte permet de débloquent des subventions pour l'acquisition de matériels, la formation des agents aux techniques alternatives et la communication de la démarche entreprise auprès des habitants.

Sur le BAC, la commune d'Auger-Saint-Vincent a signé la charte au niveau 4. De plus, durant l'année, trois démonstrations de matériels alternatifs aux produits phytosanitaires ont eu lieu auxquelles ont participé au moins une fois les sept communes du BAC.

• Volet industrie

Ce volet est assuré par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Oise, en réalisant notamment les diagnostics de 3 exploitations prioritaires pour l'Agence de l'eau (deux garages et un transporteur) présentes sur le BAC. Au total, sur le BAC d'Auger-Saint-Vincent, il a été dénombré 48 entreprises.



Figure 3 : Charte d'entretien des espaces publics

- **Volet agricole**

Les exploitations du BAC sont spécialisées dans la production de céréales (blé et colza) et de betteraves. Un arboriculteur exploite également sur le BAC. La Surface Agricole Utile (SAU) représente 2 180 ha du territoire et une trentaine d'agriculteurs. On dénombre 17 corps de ferme sur le territoire.

Le projet Is'Eau

Dès 2013, un groupe d'agriculteurs volontaires s'est rassemblé dans l'association Terr'Avenir pour travailler sur la performance économique et la protection de la ressource en eau. Le « projet Is'Eau » est né d'une réponse à l'appel à projet lancé par l'AESN en 2014 sur la protection de l'eau des pollutions diffuses. Ce projet regroupe 12 exploitations sur 72 % de la SAU du BAC sous un principe d'amélioration continue, son but est d'avancer vers une démarche collective et volontaire de progrès pour réduire l'impact de l'agriculture sur la qualité de l'eau tout en créant des filières courtes et vertueuses. Les actions se déclinent sous trois formes d'innovations :



- **L'innovation territoriale** implique une modification du système de production agricole actuel :

- La filière de biomasse : le travail s'articule pour mettre en place des cultures énergétiques (ex : miscanthus) qui sont faibles consommatrices d'azote. En parallèle, un projet de réseau de chaleur sur la commune d'Auger-Saint-Vincent est en train de voir le jour.
- La diversification de la rotation : l'implantation de luzerne (culture nécessitant peu d'intrants et limitant les fuites de nitrates) est envisagée sur les zones sensibles du territoire. A proximité du BAC, un méthaniseur avec un séchoir s'est construit en 2014. Le projet consisterait à valoriser le séchoir, aujourd'hui peu utilisé, avec la luzerne qui sera alors donnée en alimentation à des taurillons ou exportée. Fin 2015, une cinquantaine d'hectares de luzerne ont été plantés, la première récolte aura lieu au printemps. En parallèle, les digestats du méthaniseur sont autorisés en bio, ils seront donc épandus sur les parcelles des agriculteurs en conversion.
- En 2015, deux agriculteurs se sont convertis à l'agriculture biologique : d'une part, 40 ha voire plus dans les années à venir et, d'autre part, la conversion d'une exploitation complète grâce à l'introduction de moutons sous vergers (100 ha de vergers et 100 ha de grandes cultures). Le 2 juillet, une journée de présentation du projet de cette exploitation a eu lieu, avec environ 70 participants de toute la France.



Photo 2 : Méthaniseur

- **Les innovations collectives** permettent de travailler en commun sur certaines thématiques en mettant en place des expérimentations.

- La réalisation d'essais sur les intercultures, depuis 2014 : il s'agit de valoriser les couverts hivernaux en réalisant des essais à l'échelle de la parcelle chez les agriculteurs volontaires. En 2015, une vingtaine de parcelles font partie de l'expérimentation.

- L'expérimentation sur les moyens de mesurer les transferts d'azote dans le sol : l'objectif est de concevoir ou identifier une méthode simple et robuste pour permettre aux agriculteurs de mesurer l'évolution du taux de nitrates rapidement et de moduler la fertilisation au mieux. Sur cette thématique, des essais ont été mis en place sur certaines parcelles et des démonstrations de matériel ont eu lieu.
 - Afin de lancer un observatoire des pratiques de fertilisation des agriculteurs du BAC, d'identifier les zones à risque pour les pertes de nitrates et d'optimiser les intrants azotés, il est proposé à l'ensemble des 30 agriculteurs du BAC un contrat azote. C'est un réseau de mesures de 3 reliquats d'azote par an pendant 3 ans sur deux parcelles par agriculteur. Fin 2015, 14 agriculteurs sont engagés dans la démarche.
- **L'investissement personnel** consiste à maîtriser les pollutions ponctuelles sur le corps de ferme. Depuis 2013, certains des exploitants ont fait aménager leur aire de pulvérisateur ou ont le projet de le faire. En 2015, un agriculteur a d'ailleurs mis en place un phytobac.

Autres actions agricoles

Parallèlement, d'autres points sont abordés dans le cadre du programme d'actions du territoire :

- **Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC)**

Les MAEC permettent aux agriculteurs qui souhaitent se lancer dans une démarche innovante et respectueuse de l'environnement de débloquent des fonds Européens. C'est un engagement sur 5 ans. Le SAGEBA a accompagné la chambre d'agriculture pour la rédaction du dossier administratif pour ouvrir le territoire aux aides. L'opérateur pour la réponse à l'appel à projet est le SIAEP d'Auger-Saint-Vincent. En 2015, un agriculteur s'est engagé sur une centaine d'hectares pour une MAEC.

- **Veille foncière**

Une rencontre avec la SAFER (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) a eu lieu pour présenter l'outil Vigifoncier®, qui propose de faire une veille foncière à l'échelle communale concernant les projets de ventes en cours.

- **Climagri®**

Des subventions ont été obtenues pour mettre en place une étude des impacts climatiques de l'activité agricole et forestière du territoire, grâce à l'outil Climagri®. Une rencontre avec la Communauté de Communes du Pays de Valois a eu lieu pour étendre l'étude à l'ensemble de son territoire.



I. 3) Autres captages d'eau potable du bassin versant

Le SAGEBA essaie d'accompagner le projet de nouveau forage de la commune de Feigneux, qui regroupe les communes de Vauciennes, Vaumoise, Coyolles, Russy-Bémont et l'industrie Bonduelle de Russy-Bémont. Le SAGEBA suit également les échanges sur les Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) du bassin versant.

Des rencontres ont eu lieu avec les communes de Vauciennes et de Vaumoise qui possèdent des captages considérés comme prioritaires par l'Agence de l'Eau afin de leur présenter la démarche de préservation de la qualité de l'eau : les études d'Aires d'Alimentation de Captages (anciennement BAC).



D'autre part, le SAGEBA a la compétence en interne pour réaliser les plans de désherbage et de gestion différenciée, ce qui permet d'accompagner les collectivités dans leurs projets de réduction d'utilisation des pesticides. Ces diagnostics permettent d'avoir un état des lieux des pratiques réalisées sur la commune et un programme d'actions pour diminuer, voire arrêter leur usage. Le SAGEBA peut être un appui pour les démarches administratives, une aide technique notamment pour l'acquisition de matériel spécifique et peut organiser des démonstrations de matériel. Enfin, le SAGEBA peut également accompagner la collectivité sur les outils de communication et la mise en place d'un plan de communication.

Sur l'ensemble du bassin versant de l'Automne, à la fin de l'année 2015, cinq communes du bassin versant de l'Automne ont signé la charte d'entretien des espaces publics et une douzaine de communes sont dans une démarche similaire.

II. Sur les ressources en eaux superficielles

II.)) Réseau de mesures de la qualité des affluents de l'Automne

Un réseau de mesures de la qualité de quatre affluents du bassin versant (les rus de la Douye, de Bonneuil, de Moise et de Baybelle) a été lancé en 2015. Ce réseau est complémentaire à celui de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui suit déjà les autres cours d'eau avec un objectif de bon état sur le territoire (Automne, Sainte-Marie et ru des Taillandiers).

Les résultats de cette année de mesures physico-chimiques et biologiques montrent une qualité déclassée systématiquement par le compartiment hydrobiologique (invertébrés). Cet indice peut être lié à la qualité des habitats. En revanche, l'analyse des micro-algues (diatomées) est très bonne pour l'ensemble des cours d'eau.

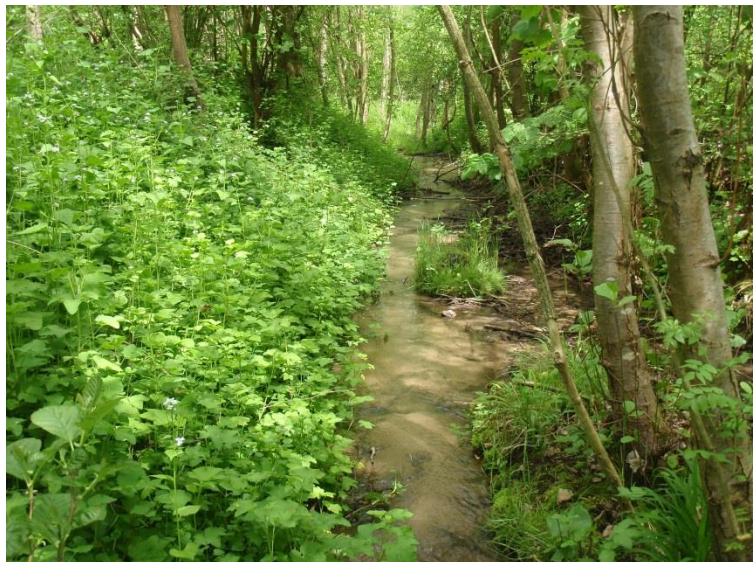
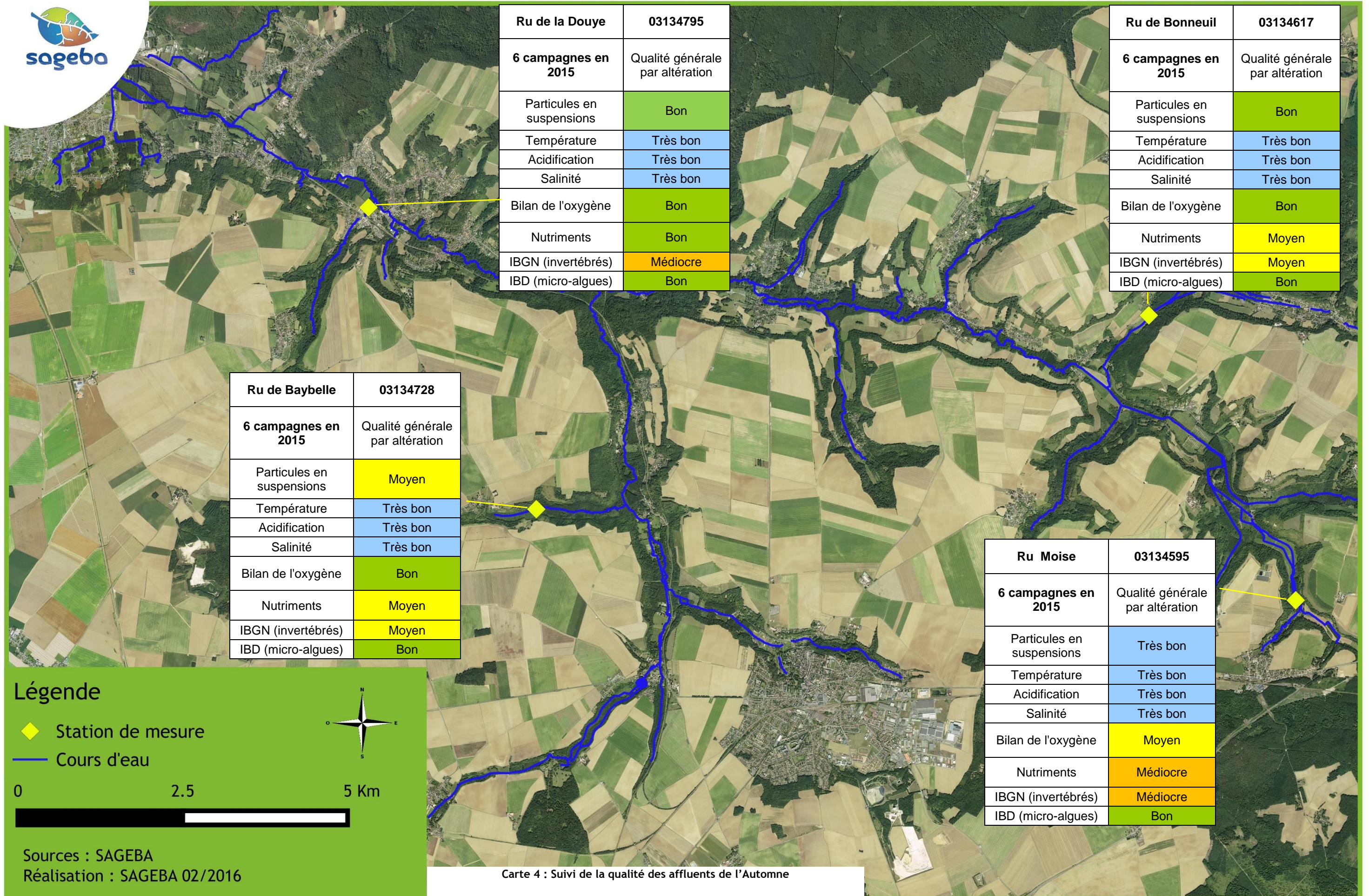


Photo 3 : ru de Baybelle à Rocquemont



Ru de la Douye	03134795
6 campagnes en 2015	Qualité générale par altération
Particules en suspensions	Bon
Température	Très bon
Acidification	Très bon
Salinité	Très bon
Bilan de l'oxygène	Bon
Nutriments	Bon
IBGN (invertébrés)	Médiocre
IBD (micro-algues)	Bon

Ru de Bonneuil	03134617
6 campagnes en 2015	Qualité générale par altération
Particules en suspensions	Bon
Température	Très bon
Acidification	Très bon
Salinité	Très bon
Bilan de l'oxygène	Bon
Nutriments	Moyen
IBGN (invertébrés)	Moyen
IBD (micro-algues)	Bon

Ru de Baybelle	03134728
6 campagnes en 2015	Qualité générale par altération
Particules en suspensions	Moyen
Température	Très bon
Acidification	Très bon
Salinité	Très bon
Bilan de l'oxygène	Bon
Nutriments	Moyen
IBGN (invertébrés)	Moyen
IBD (micro-algues)	Bon

Ru Moise	03134595
6 campagnes en 2015	Qualité générale par altération
Particules en suspensions	Très bon
Température	Très bon
Acidification	Très bon
Salinité	Très bon
Bilan de l'oxygène	Moyen
Nutriments	Médiocre
IBGN (invertébrés)	Médiocre
IBD (micro-algues)	Bon

Légende

◆ Station de mesure

— Cours d'eau



0 2.5 5 Km



Sources : SAGEBA

Réalisation : SAGEBA 02/2016

Carte 4 : Suivi de la qualité des affluents de l'Automne

II. 2) Mise en œuvre du Programme Plurionnel de Restauration et d'Entretien (PPRE)

2) a) Travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE

- **Restauration de berges**
 - De l'Automne à Fresnoy-la-Rivière

Des protections de berges mal adaptées (traverses de chemin de fer) ont été évacuées. Elles ont été remplacées par un aménagement de berge en génie végétal (fascine de saule). Des plants d'hélophytes (plantes de bord de cours d'eau) de différentes variétés ont été plantés. Il a ainsi été restauré 55 ml de berge.



Photo 4 : Traverses de chemin de fer installées en berge



Photo 5 : Traverses de chemin de fer avant évacuation en déchetterie spécialisée



Photo 6 : Fascine de saule en cours de finition

Quelques chiffres :

- 120 épis déflecteurs en génie végétal
- 385 m de cours d'eau restaurés grâce à 37 banquettes et 10 peignes
- 20 m³ de matériaux graveleux répartis sur 310 m de cours d'eau
- 90m de berges restaurées en génie végétal
- 90 m de lit créé
- Financement global : 80% AESN, 20% SAGEBA (hors création du lit - 100 % SAGEBA)

- De l'Automne à Béthancourt-en-Valois

L'une des berges était protégée par des tôles et du bambou y était également implanté. Les travaux de restauration de cette berge ont consisté à évacuer les tôles et à décaper la berge afin d'évacuer le bambou (tiges et racines). Il a été installé une fascine de saule permettant de restaurer 35 ml de berge. Des plants d'hélophytes ont été plantés pour reconstituer une végétation herbacée adaptée.



Photo 8 : Protections de berge en tôles et bambous



Photo 8 : Berge restaurée en fascine de saule

- **Renaturation du ru Saint-Lucien à Vez**

Le ru Saint-Lucien avait subi des travaux de recalibrage perturbant sa fonctionnalité de manière très importante (écoulement lentique, largeur du lit trop importante, colmatage du substrat, habitats aquatiques réduits, ombrage important). Le secteur aval de ce ru est propice à la vie aquatique, en particulier piscicole, puisque un enjeu « frayère à truite Fario » avait été identifié suite à une pêche à l'électricité en 2012.



Photo 9 : Ru Saint-Lucien avant et après travaux

Il a été entrepris une renaturation complète du ru sur une longueur de 385ml.

Dans un premier temps, un accès a été ouvert par une coupe de la végétation permettant ainsi une « ouverture » du milieu. Les rémanents ont été conservés pour réaliser des peignes. Ensuite, des banquettes ont été aménagées. Des pieux de châtaignier permettent le maintien de la banquette et deux couches de géotextile biodégradable permettent de contenir les matériaux (vase et terre).

Il a ainsi été réalisé 37 banquettes et 10 peignes disposés en quinconce afin de recréer une sinuosité. Le nouveau lit mesure en moyenne 80 cm de large. Une fois le cours d'eau réajusté, il pourra être envisagé de réaliser une recharge granulométrique afin de reconstituer un substrat graveleux.



- **Mise en place d'épis déflecteurs**
 - Sur l'Automne à Fresnoy-la-Rivière

Cette portion de cours d'eau présentait des faciès d'écoulements homogènes et n'offrait que très peu de diversité d'habitats. Il a été mis en place 51 épis déflecteurs en génie végétal répartis sur différents secteurs lenticques. Ces aménagements permettent de redynamiser la rivière et de créer des zones de dépôt (banquettes) favorables au développement d'herbiers aquatiques.



Photo 10 : Automne avant et après la mise en place des épis déflecteurs

L'objectif de ces travaux a été de diversifier les faciès d'écoulement dans un secteur rectiligne et homogène par l'aménagement de 19 épis déflecteurs en génie végétal (pieux de châtaignier et fagots de saules). D'anciens déflecteurs en planches n'étaient plus efficaces et ont été évacués.

- Sur la Sainte-Marie à Séry-Magneval et Glaignes

Afin de redynamiser certaines portions de la Sainte-Marie à Séry-Magneval et Glaignes, 14 épis déflecteurs en génie végétal ont été aménagés.

- Sur le ru Morcourt à Béthancourt-en-Valois

Le secteur aval du ru de Morcourt à Béthancourt-en-Valois avait subi une rectification engendrant une rectitude de son tracé et des écoulements lenticques. Il a été proposé d'aménager des épis déflecteurs pour permettre un auto-curage et une meilleure attractivité.

Les sujets présents en berge ont été conservés afin maintenir les habitats et les caches pour la faune piscicole. 35 épis ont été confectionnés permettant de restaurer 240 ml de cours d'eau.

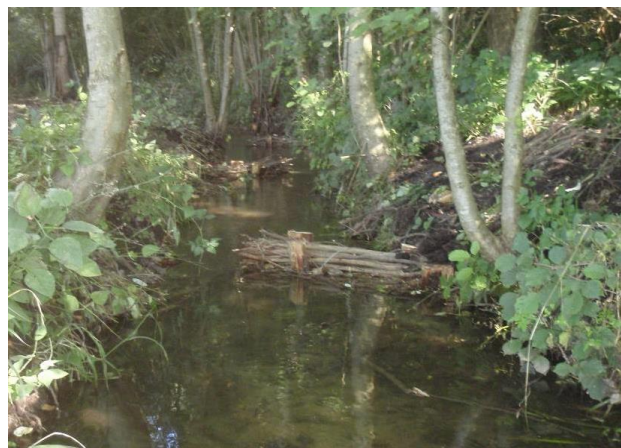


Photo 11 : Epis déflecteurs sur le ru de Morcourt

- **Recharge granulométrique de la Sainte-Marie à Orrouy**

Le secteur aval de la Sainte-Marie présentait un déficit en matériaux graveleux dans une zone pourtant propice à la fraie des salmonidés. Une recharge granulométrique a ainsi été réalisée (graviers de diamètre 6-40mm).





Photo 12 : Mise en place des graviers dans la Sainte-Marie

Les matériaux entreposés en big bag ont été déversés à l'aide d'une pelle marais 16T après avoir créé une piste d'accès (bûcheronnage). 20m³ de matériaux ont été déversé sur 310ml de cours d'eau.

Les matériaux se répartiront ensuite naturellement en fonction des vitesses d'écoulement.

- **Restauration de la continuité écologique :**
- Du ru de Bonneuil à Fresnoy-la-Rivière

Le ru de Bonneuil conflue avec le bief de la « fausse Automne » aujourd'hui à sec. Au fur et à mesure du temps, le ru de Bonneuil a fini par éroder la digue et rejoindre le point bas de la vallée engendrant à cet endroit une rupture de pente. La chute résultante compromettait la continuité piscicole de manière importante, ce secteur se situant quelques centaines de mètres en amont de la confluence avec l'Automne.

Quelques chiffres :

- Arasement de 6 seuils, aménagement en blocs et recharge en matériaux graveleux
- 1 étude d'avant-projet pour la suppression d'un ouvrage
- Financement : 80% AESN, 20% SAGEBA

Un aménagement de cette chute à l'aide de blocs et de matériaux graveleux (cailloux et graviers) a permis de reconstituer des paliers franchissables pour les poissons.

- Du ru Coulant à Morienvall

Plusieurs seuils ont été identifiés sur le ru Coulant comme étant des freins à la continuité écologique. La première étape a été d'araser ces seuils rehaussés par le concrétionnement calcaire du cours d'eau. Ensuite, l'aménagement par des blocs et une recharge granulométrique en cailloux et graviers a permis de reconstituer la pente naturelle du cours d'eau et adaptée pour la circulation piscicole et sédimentaire.

Quatre obstacles ont ainsi été supprimés permettant de décloisonner le cours d'eau puisque ces seuils étaient tous situés dans le secteur de la confluence avec l'Automne.

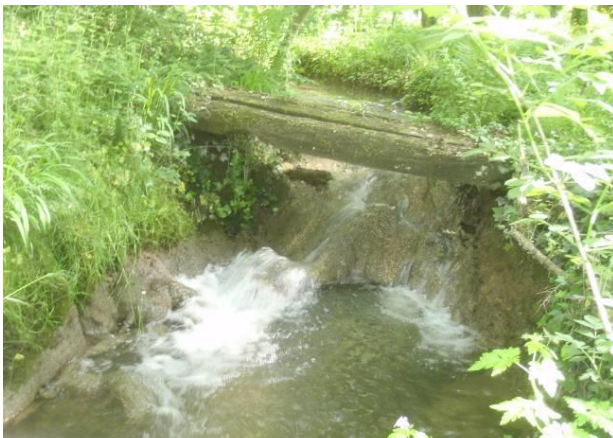


Photo 13 : Seuil en concrétionnement bloquant la continuité écologique sur le ru Coulant - vue de l'aval



Photo 14 : Mise en place de blocs et recharge du ru Coulant - vue de l'amont

- **Mise en place d'abreuvoirs aménagés**
- Sur l'Automne à Saintines et Saint-Sauveur

Des pâtures à chevaux bordent l'Automne mais l'abreuvement des animaux se faisait par des abreuvoirs « sauvages ».

Il a ainsi été mis en place 4 descentes aménagées à la rivière permettant de stopper le piétinement des berges.



Photo 15 : Abreuvoir aménagé en rive gauche de l'Automne

- Aménagement de l'abreuvoir existant sur le ru de la Douye à Néry

Quelques chiffres :

- 6 abreuvoirs pour chevaux et un pour bovins
- Financement global : 80% AESN, 20% SAGEBA

Cette action étant une modification d'un aménagement réalisé en 2012. L'abreuvoir existant n'étant pas fonctionnel, il a été démonté et réimplanté de manière à permettre un abreuvement optimal des bovins. L'ensemble des matériaux de l'ancien aménagement a été réutilisé.

- En face-à-face sur le ru de Bonneuil à Bonneuil-en-Valois

Le ru de Bonneuil traverse des pâtures à chevaux où un abreuvoir « sauvage » type passage à gué permettait l'abreuvement des animaux.

Afin de garantir l'accès à l'eau tout en réaménageant le lit (lit surlarge avec une chute), il a été créé deux descentes aménagées en face-à-face ainsi qu'une recharge granulométrique dans le lit.

- **Création d'un lit pour le ru des Cotillons à Largny-sur-Automne**

Ces travaux ne font pas partie des actions inscrites dans le programme de travaux mais relèvent d'une opportunité d'intervention.

Le ru des Cotillons divaguait dans le marais sans présenter de lit mineur bien défini. Il a été recréé un lit de 90ml et de gabarit adapté au débit du cours d'eau.



Photo 16 : Mise en eau du nouveau lit du ru des Cotillons

- **Restauration de berge par arasement d'un merlon sur l'Automne à Fresnoy-la-Rivière**

Quelques chiffres :

- 230 m de berges retalutées en pente douce dont 165 m de merlon arasé
- Financement : 80% AESN, 20% SAGEBA

Ces travaux ne font pas partie des actions inscrites dans le PPRE mais font suite à une opportunité d'intervention, après l'exploitation de la peupleraie de Fresnoy-la-Rivière. Un merlon constituait la berge n'offrant pas une connexion optimale entre le lit mineur et le lit majeur.

La berge a été arasée et retalutée en pente douce. Les matériaux ont été exportés. Les souches de peupliers présentes sur le merlon ont été extraites

et stockées sur place. Une protection du pied de berge par un géotextile biodégradable en coco tissé a été mis en place.

La berge a ensuite été ensemencée avec un mélange grainier « spécial berge ». Il a été restauré 230ml de berge.



Photo 18 : Arasement du merlon et retalutage en pente douce



Photo 17 : Merlon arasé 2 mois après les travaux

2) b) Typologie des travaux d'entretien du PPRE

L'entretien de la ripisylve permet de limiter la formation d'embâcles (bouchons formés par le bois mort) pouvant être à l'origine de blocage ou de débordements. Il s'agit d'élaguer les branches basses ou mortes, couper les arbres penchés ou instables. L'entretien intervient dans les secteurs où la végétation est relativement adaptée à la fois en diversité et en densité.

La restauration de la ripisylve consiste à rouvrir le cours d'eau qui, de part une végétation trop dense, n'a plus la lumière nécessaire pour qu'une vie aquatique favorable s'y développe (oxygénation de l'eau, développement d'herbiers aquatiques). Ainsi, un nombre plus important d'arbres ou d'arbustes sont coupés ou recépés permettant également un rajeunissement des sujets souvent vieillissants.

Quelques chiffres :

17,280 Km de cours d'eau entretenus :

- 12,365 Km en entretien
- 4,915 Km en restauration

Cours d'eau entretenus :

- Automne amont
- Ru de Vauciennes
- Ru des Cotillons
- Ru de Longpré
- Ru Saint-Lucien

Financement :

- AESN (40%)
- Entente Oise-Aisne (25%)
- SAGEBA (20%)
- Conseil Départemental (15%)

2) c) Travaux d'entretien du PPRE

- **sur l'Automne** : Des travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve ont été réalisés sur l'Automne amont soit 9 920ml. Des vieux saules têtards ont été élagués. Un peuplier tombé obstruant la rivière a été coupé. Trois peupliers morts sur pied et présentant un risque de chute ont été abattus. Les secteurs denses ont été restaurés afin d'amener de la lumière au cours d'eau. Des travaux d'élagage (branches basses, penchées ou cassées) et de recépage ont été réalisés sur l'ensemble du linéaire.



Photo 20 : Vieux saule têtard entretenu



Photo 19: Peuplier abattu en rive droite de l'Automne

- **Sur le ru de Vauciennes :** La ripisylve de ce ru a fait l'objet d'un entretien, en particulier sur sa partie aval où la végétation était relativement dense.
- **Sur le ru des Cotillons :** Un entretien léger a été effectué.
- **Sur le ru Saint-Lucien :** Ce ru a été entretenu de manière plus intense dans sa partie amont où la végétation souffrait d'une absence d'entretien depuis de nombreuses années.
- **Sur le ru de Longpré :** Ce cours d'eau présentait un secteur avec beaucoup de bois mort à évacuer. La partie aval a été élaguée et quelques coupes ont permis d'apporter plus de lumière au cours d'eau.



Photo 21 : Ripisylve du ru de Longpré avant et après travaux

2) d) Etudes de restauration

- **Etude de restauration de la continuité écologique de la Sainte-Marie**

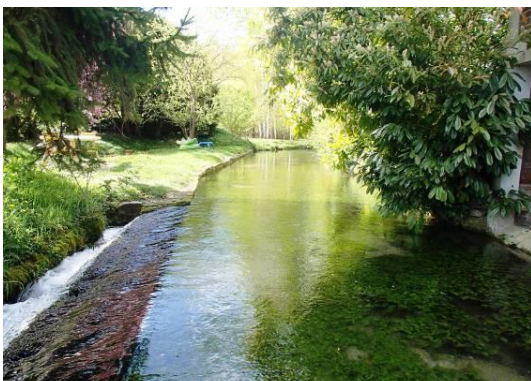


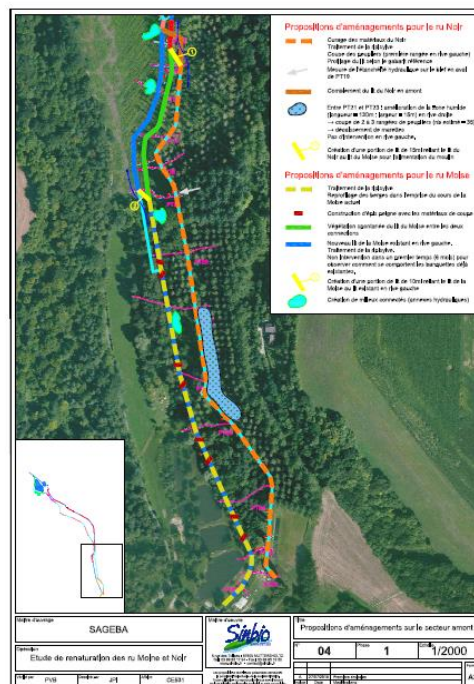
Photo 22 : Déversoir du moulin Sainte-Catherine à Duvy

Cette étude d'avant-projet, achevée en 2015, portait sur 7 moulins de la Sainte-Marie. Le bureau d'étude SAFEGE a proposé différents scénarios de restauration de la continuité écologique pour l'ensemble des ouvrages. Des rencontres avec les propriétaires ont été réalisées afin d'échanger et d'acter les propositions du bureau d'étude. La suite à donner sera de détailler un projet pour le(s) scénario(s) retenu(s) afin de décloisonner le cours d'eau. Un volet communication sera également développé, avec des documents spécifiques, des rencontres et des réunions publiques.

- **Etude de renaturation des rus Moise et Noir**

Cette étude, débutée en 2014, porte sur la renaturation des rus Moise et Noir. La mise en service de la nouvelle station d'épuration de Vaumoise a eu lieu en juin 2015, permettant d'envisager concrètement la restauration du milieu naturel.

Afin de mener à bien la concertation avec les propriétaires, plusieurs rencontres ont eu lieu avec le bureau d'étude SINBIO. Le projet retenu a été élaboré jusqu'au stade projet. Celui-ci consiste à restaurer la fonctionnalité des deux cours d'eau en maintenant leurs lits séparés. A l'inverse de ce qui se passe actuellement, le ru Noir, exutoire du rejet de la station d'épuration de Vaumoise, serait perché et alimenterait le moulin du Lieu Restauré. La Moise, cours d'eau inscrit au SDAGE avec un objectif de bon état pour 2021, s'écoulerait en fond de vallée assurant ainsi une continuité écologique sur l'ensemble du linéaire restauré.



Carte 5 : Carte extraite du projet de renaturation des rus Moise et Noir

La phase conception est terminée mais la poursuite de l'étude est actuellement en attente de plus de données suite à la découverte d'une pollution aux métaux lourds dans les sédiments du ru Noir ainsi qu'à l'avancée de l'expertise judiciaire en cours suite au dépôt de plainte d'un riverain.

- **Etude de restauration de milieux aquatiques : Reméandrage de l'Automne et renaturation de zones humides**

Sur le secteur du Berval, à cheval entre Bonneuil-en-Valois et Russy-Bémont, un projet de restauration de cours d'eau et de zones humides est programmé. Sur le secteur, l'Automne a été rectifiée et est complètement rectiligne. L'étude devra permettre d'aboutir à un état des lieux du site sur les volets cours d'eau et zones humides, suivi de la réalisation de scénarii de restauration des cours d'eau et des zones humides.



Photo 24 : Périmètre des zones humides à restaurer sur le secteur du Berval



Photo 23 : Automne rectiligne au Berval

La préparation de cette étude (mobilisation des acteurs, réalisation du dossier de consultation des entreprises) a abouti à la mise en consultation du marché en fin d'année 2015. Cependant, celle-ci a dû être classée sans suite au vu des devis estimatifs dépassant le budget prévisionnel. Une nouvelle consultation sera réalisée en début d'année 2016. Pour éviter d'être confronté au

même problème, le cahier des charges a été modifié, et le volet sur les zones humides sera réalisé en interne, avec la participation du Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie (CENP).

2) e) Réseau d'alerte sur les pollutions et les atteintes au milieu

Lors d'investigations de terrain, un certain nombre d'atteintes au milieu ou de pollutions a été constaté. Le SAGEBA n'a pas de compétence de Police de l'Eau, et ne peut que signaler ces désordres auprès des services de l'Etat, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ou Direction Départementale des Territoires (DDT) selon les situations.

- **Produits phytosanitaires**

L'utilisation de produits phytosanitaires en bordure de cours d'eau a été constatée à plusieurs reprises sur différents secteurs. Un courrier d'information sur la réglementation a été envoyé aux propriétaires concernés.



Photo 25 : Produits herbicides en bordure du ru Coulant

- **Pollution à Morienvail**

Un rejet d'assainissement non conforme a été constaté dans la commune de Morienvail. Ce dernier se déversait dans une source avant de rejoindre l'Automne. L'information a été transmise aux services de la Police de l'Eau.

- **Pollution au chlorure ferrique à Crépy-en-Valois**

Un rejet accidentel de chlorure ferrique a eu lieu dans le ru des Taillandiers et dans la rivière Sainte-Marie. En revanche, aucune mortalité piscicole n'a été constatée.



Photo 26 : Sainte-Marie de couleur orange suite à la pollution au chlorure ferrique

- **Travaux illégaux à Bonneuil-en-Valois**



Photo 27 : Ru du Voisin détourné vers un étang

Un comblement de cours d'eau a été réalisé illégalement sur le ru Voisin (affluent du ru de Bonneuil). L'information sur ces travaux a été transmise aux services de la Police de l'Eau.

- **Travaux illégaux à Vauciennes**

Des travaux de remblaiement de zone humide à Vauciennes ont été constatés. L'information a été transmise aux services de la Police de l'Eau.

II. 3) Actions sur les zones humides

3) a) Cartographie des zones humides

- **Vérifications de terrain**

Suite aux rencontres de toutes les communes du bassin versant concernées par des zones humides, 91 secteurs représentant pratiquement 238 ha ont été identifiés comme à vérifier. 8 d'entre eux n'ont pas pu être vérifiés : il s'agit des bassins de l'ancienne sucrerie de Vauciennes et de parcelles clôturées et/ou proches de bâtiments d'habitation. Sur les 83 sites vérifiés, 278 sondages pédologiques ont été réalisés.



Photo 28 : Vérification de zones humides avec des élus (Verberie)

Les élus de chaque commune ont été conviés sur le terrain afin que leur soit expliquée la méthodologie d'inventaire de terrain des zones humides.

La présence d'élus lors de ces retours a été très positive, permettant d'aborder directement les critères de délimitation des zones humides et de rappeler l'intérêt de leur protection.

La plupart des modifications sont des réductions ou des élargissements des zones humides à la marge. La majorité des problèmes rencontrés sont liés à l'échelle de la cartographie et notamment à la différence entre l'échelle d'élaboration de la carte des zones humides (rendu au 1/10 000ème) et l'échelle d'élaboration des PLU qui est plus précise, plus particulièrement pour des secteurs proches du bâti ou des secteurs voués à être urbanisés.

Au total, 9,3 ha de zones humides ont été rajoutés à la carte et 81,8 ha ont été retirés.

- **Modifications sur base cartographique**

Il a été décidé d'effectuer quelques modifications "à la marge" de la cartographie des zones humides. Il s'agit de supprimer des sites de la cartographie, sur la base de 3 critères :

- Suppression des bâtiments "en dur" identifiés à la BD Parcellaire, après vérification de la présence de bâtiments sur la photographie aérienne.
- Suppression des routes visibles sur la photographie aérienne.
- Suppression de la totalité des étangs connus en se basant sur le diagnostic élaboré pour le PPRE et les photographies aériennes.

Un statut particulier a également été attribué à certaines zones : il s'agit des "zones humides d'origine artificielle", qui concerne des lagunes artificielles et les anciens bassins de la sucrerie de Vauciennes.

Chaque commune a reçu par mail différents éléments de cartographie des zones humides sur son territoire :

- Un atlas au 1/10 000^{ème} des zones humides de la communes sur fond Scan 25 et Orthophotographies

- Une fiche retour pour chaque site vérifié sur le territoire de la commune présentant une cartographie avant/après, une description du site, de la végétation et des sondages pédologiques réalisés ainsi qu'un commentaire visant souvent à expliquer la délimitation.

Quelques chiffres :

1757 ha de zones humides

83 sites revus représentant 176ha

278 sondages pédologiques réalisés

9 ha de zones humides rajoutés

144 ha de zones humides retirées

Une carte interactive des zones humides est disponible sur le site internet du SAGEBA, accompagnée d'un paragraphe présentant rapidement les enjeux liés aux zones humides. Cette carte sera mise à jour en fonction des modifications apportées à la cartographie.

3) b) Accompagnement à la restauration de zone humide

La commune de Béthisy-Saint-Martin possède une peupleraie située en plein cœur du village. Elle a émis le souhait d'utiliser ce site pour créer un espace vert. Le projet d'un espace à mi-chemin entre espace vert destiné aux habitants du secteur et site à vocation plus écologique a émergé, à l'image de ce qui s'est fait sur la commune de Wacquemoulin, sur le bassin versant Oise-Aronde. Ce projet pourrait être un support de communication très efficace puisqu'il est situé en zone humide à proximité de l'Automne et aura vocation à accueillir du public. Le SAGEBA apportera une aide technique et administrative, notamment pour la rédaction du dossier de demande de subvention et l'élaboration de dossiers de consultation des entreprises si cela s'avère nécessaire.

3) c) Hiérarchisation des zones humides de la vallée de l'Automne

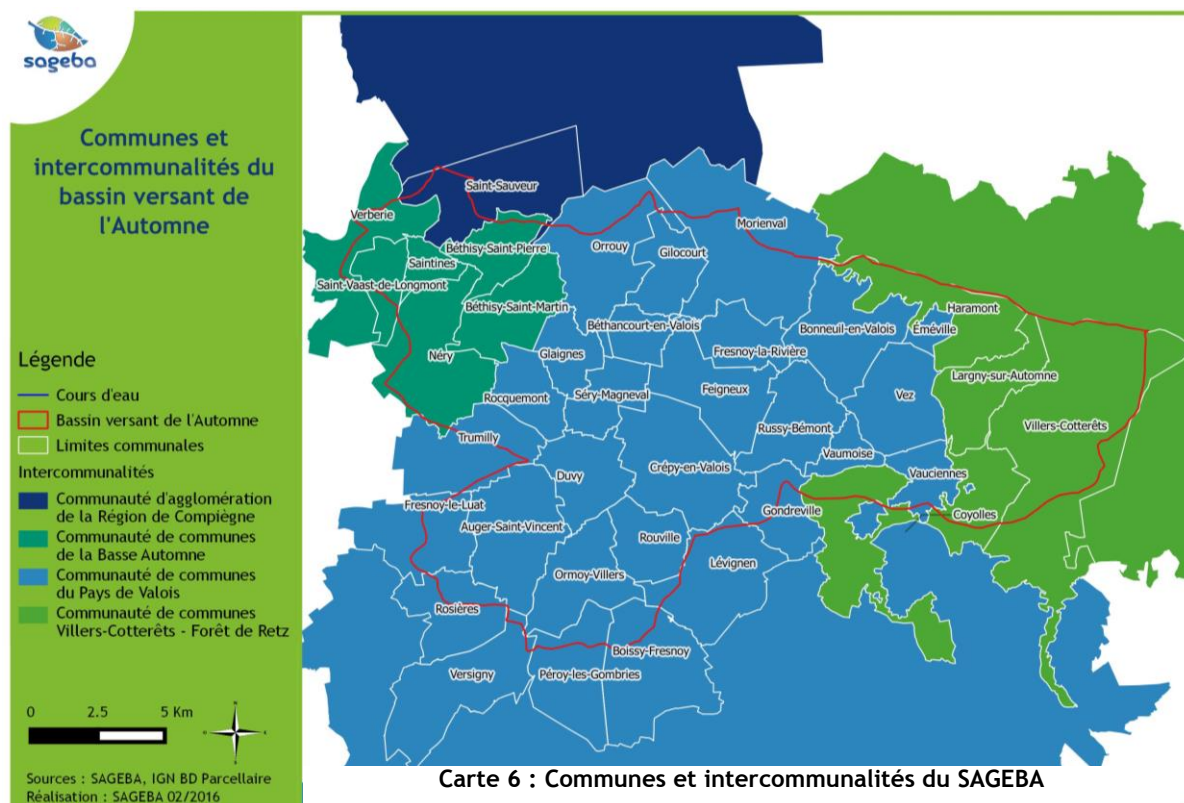
La démarche de hiérarchisation des zones humide a commencé. Pour le moment, le travail est essentiellement bibliographique et consiste en la réalisation de "tests" sur logiciel cartographique. Ces premiers éléments permettront de présenter au groupe de travail zones humides de la CLE les grands objectifs d'une hiérarchisation des zones humides ainsi que certains exemples de ce qu'il est possible de faire. Le groupe de travail donnera ensuite son avis afin que la méthodologie puisse être ajustée et actée.

III. Gouvernance

Suite aux évolutions réglementaires sur les compétences des collectivités, et plus particulièrement la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI), le SAGEBA a lancé, en groupement de commande avec le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette (SISN), une étude de gouvernance. En effet, cette compétence actuellement facultative, va devenir obligatoire et sera automatiquement transmise aux communautés de communes et d'agglomération. Le SAGEBA et le SISN étant tous deux des syndicats intercommunaux auxquels adhèrent les communes du territoire devront donc évoluer en syndicats mixtes où les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI FP) se substitueront à terme aux communes.

En 2015, le bureau d'études retenu (SCE) a réalisé l'état des lieux des structures et compétences existantes sur chaque territoire et a travaillé à l'élaboration de trois scénarios

d'évolution des compétences des syndicats existants. Une présentation de ces résultats a été faite en conseil syndical élargi, car les intercommunalités seront amenées à se prononcer sur les compétences qu'elles souhaiteront voir exercer par le SAGEBA.



IV. Communication

En 2015, plusieurs actions de communication ont été mise en place par le SAGEBA. Celles-ci se déclinent de différentes façons :

- Journée des élus

Au cours de l'année, 3 journées de formation à destination des élus et élargies éventuellement aux autres acteurs du territoire ont eu lieu.

Elles avaient pour thème :

- « Les zones humides » : organisée le 18 juin en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, elle avait pour objectif de détailler aux 34 participants les critères d'inventaire des zones humides et de leur donner des exemples de restauration et de gestion de zones humides sur le territoire.
- « Techniques alternatives aux produits phytosanitaires » : cette journée s'est tenue le 29 septembre à Château-Thierry, les 37 participants du SAGEBA ont pu échanger avec les élus et agents du Sud de l'Aisne pour découvrir les solutions mises en place sur ce territoire
- « Les travaux en rivière » : réalisée le 5 novembre, elle a permis de sensibiliser les 18 participants aux objectifs et à la mise en œuvre des travaux de petite restauration.



Photo 30 : Journée technique sur les travaux en rivière avec les élus du SAGEBA



Photo 29 : Journée technique sur les zones humides avec les élus du SAGEBA

- **Supports de communication**

Le SAGEBA a élaboré plusieurs supports de communication :

- Une plaquette « la gazette du SAGEBA » présentant le syndicat et ses missions.
- Une plaquette sur les « zones humides : définition, menaces, les zones humides de la vallée de l'Automne, intérêts des zones humides, identification des zones humides, législation et urbanisme »
- Un calendrier 2016 comportant des textes explicatifs sur différents thèmes autour de la rivière et reprenant les photos gagnantes du concours photo.



- **Concours photo**

Un concours photo sur le thème « La rivière de l'Automne, ses affluents et ses zones humides » a été organisé. Cette action a permis de communiquer sur le SAGEBA et ses actions. Une exposition des photographies des participants a eu lieu le dimanche 4 octobre 2015 à l'église de Pondron à Fresnoy-la-Rivière dans le cadre du festival des 35 clochers, où près de 250 visiteurs sont venus les admirer. Les photos gagnantes illustrent le calendrier 2016 du SAGEBA.

- **Interventions diverses**

Le SAGEBA a participé à deux demi-journées de sensibilisation en partenariat avec l'AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques) « l'Epinuche » de Béthisy-Saint-Pierre. Un accompagnement des pêcheurs pour la mise en place de caches à poissons sur le cours de l'Automne a été réalisé. Une communication spécifique auprès des jeunes de la MJC de Béthisy-Saint-Pierre sur la rivière et son fonctionnement a également eu lieu lors d'une sortie sur le terrain.

Le SAGEBA était partenaire d'une demi-journée découverte de la rivière avec le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE) de l'Oise dans le



Photo 31 : Découverte de la rivière avec les jeunes de la MJC

cadre de la consultation publique sur l'eau organisée par l'AESN. Cette animation avait pour thème « la rivière et la biodiversité des ripisylves ».

Le SAGEBA fait partie d'un groupe de travail sur la charte d'entretien des espaces publics. Des courriers ont été envoyés aux mairies pour les informer des modifications réglementaires à ce sujet. Le SAGEBA peut également intervenir en conseil municipal pour présenter la charte, comme ce fût le cas cette année pour 3 communes.

Des soirées des « jardins s'emmêlent » sont organisées sur plusieurs communes du bassin versant. Elles ont pour objectif de sensibiliser les jardiniers amateurs à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Ces animations sont proposées par le CPIE de l'Oise. En 2015, vingt animations se sont déroulées, que ce soient des soirées ou des ateliers sur le jardinage au naturel, regroupant environ 125 participants.

Enfin, le SAGEBA était présent à Lons-le-Saunier avec l'Agriculture Biologique de Picardie (ABP) pour échanger sur la démarche BAC avancée sur ce territoire.

